



BUREAU

Relevé de Décisions

16 août 2021

Lisieux

<u>Présents</u>	Pierre LERESTEUX, Président Patrick BAILLARD, Sébastien GOURDEL, Roger DESHEULLES, Jean-Pierre GALLIOT, Jean-Luc GIFFARD, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN
<u>En visio</u>	Romain FERET, Sauveur CUCURULO et Jean-Michel KOCISZEWSKI
<u>Excusé</u>	Vincent DUBOURG
<u>Assiste</u>	Kerstie ABERGEL

M. LERESTEUX remercie les membres de leur présence. Il souhaite que les districts et la ligue soient solidaires en début de saison et notamment pour l'application du pass sanitaire. Il souhaite que l'on puisse soutenir les clubs sur cette rentrée.

1- COUPE DE FRANCE

M. LERESTEUX informe les membres du Bureau que beaucoup de dirigeants de clubs ont des difficultés à trouver des référents COVID, comme exigé par le protocole sanitaire. Il souhaite que les membres du comité de direction puissent aller assister à des matchs du 1^{er} tour et que la Ligue puisse faciliter l'organisation des rencontres à venir.

Il a par ailleurs reçu un mail du club de st Valéry en Caux qui s'étonne de l'engagement en Coupe de France de certains clubs, qui selon lui, n'auraient pas dû être acceptés. MM. BAILLARD et GALLIOT précisent que le tirage a été effectué avec tous les clubs engagés. A la date du tirage, les engagements des clubs n'étaient pas tous connus (56 clubs sur 126 n'étaient pas encore engagés dans leur championnat). Les clubs dits du « championnat du matin » de Seine-Maritime n'auraient effectivement, au vu du règlement de la compétition, pas dû être acceptés. Cela ne concernant que 7 clubs, il a toutefois été décidé de les prendre afin de permettre aux petits clubs de jouer, surtout en cette période compliquée.

Les membres du Bureau décident à la majorité (1 absence – 10 pour) de maintenir ces clubs engagés dans la compétition, compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Permettre à tous les clubs qui le souhaitent de jouer, est selon eux essentiel après ces 2 saisons compliquées. Il est entendu que la situation sera réexaminée dès la saison prochaine pour répondre aux critères de l'article 4.1.2 du règlement de l'épreuve.



2- PROTOCOLE SANITAIRE

En l'absence de texte officiel à paraître, le Bureau réfléchit sur les problématiques rencontrées par les clubs pour l'organisation des compétitions.

Un débat s'instaure sur le référent COVID et la définition de ses missions de contrôle. Les membres du bureau s'interrogent sur les actions à mener pour accompagner au mieux les clubs dans l'application de ce protocole. M. LERESTEUX précise que toutes ces contraintes sont imposées par le Ministère. Les instances du football ne font que subir. Par ailleurs, de nombreux dirigeants bénévoles ne souhaitent pas être référent COVID (contrôle d'un pass sanitaire).

M. GOURDEL souhaite que l'on puisse contacter le préfet afin de savoir ce qu'il souhaite mettre en place sur le terrain et voir si nous ne pouvons pas mener des actions avec l'ARS (dépistages ou autre), le Football ayant un rôle social important. Il faut, selon lui, inciter les gens à se faire vacciner.

Les membres du Bureau craignent des difficultés dans le cadre du contrôle demandé et le service juridique de la FFF va être interrogé pour répondre aux questions de nombreux clubs. Sera suggéré à la FFF, la possibilité également d'impliquer l'éducateur dans le cadre d'un contrôle préalable pour ses joueurs.

Enfin, les membres du Bureau souhaitent qu'une vidéo puisse être mise en ligne avant la fin de la semaine expliquant les modalités d'application du protocole de façon synthétique.

3- DIVERS

3.1 – Mails de clubs

M. LERESTEUX informe les membres du Bureau qu'il a reçu des mails de clubs qui rencontrent des difficultés pour la reprise, car quelques joueurs ne souhaitent pas se faire vacciner. Certains clubs ont engagé des équipes et demandent depuis la mise en place du pass sanitaire de ne plus démarrer la compétition dans laquelle ils s'étaient engagés. Il est convenu que, dans un tel cas, pour les compétitions régionales, la procédure dite du « retrait d'engagement » serait appliquée, les Districts restant souverains dans les retraits affectant les compétitions départementales.

3.2 - Championnats régionaux U16

M. DUBOURG, Président du District de la Manche a demandé à ce qu'un club de son District ayant des joueurs U16 puisse participer au championnat R2 Ligue, précisant que s'ils ne sont pas acceptés, cela mènera à la perte de 22 joueurs, trop jeunes pour opérer en U18. M. GALLIOT précise qu'aujourd'hui les championnats régionaux U16 accusent un déficit de 6 équipes, affaiblissant nettement le nombre de certains groupes en première phase.

M. ROUTIER quant à lui, rappelle la décision prise en comité de direction et reste par conséquent opposé à cette demande. Cette décision avait pour but de ne pas diminuer encore plus le nombre d'équipes en District en complétant les groupes de Ligue. De même M. GOURDEL indique que son District ne fournirait pas d'équipe au cas où une place lui serait offerte. Les Districts de la Manche et du Calvados se sont rapprochés pour trouver une solution à cette problématique. Le sujet est donc mis en délibéré en attente du retour de ces échanges.

3.3 – Demande du club de Briouze

Le club de Briouze souhaite changer de groupe dans le championnat Régional Féminin Seniors R2 F. Conformément à la décision du Comité de Direction, un refus lui sera opposé tant que sa demande ne sera pas accompagnée de l'accord d'un club acceptant d'échanger sa place avec lui.

3.4 - Demande annulation de licence

Des clubs nous informent que des joueurs ayant fait leur demande de licence avant la diffusion de l'information relative au pass sanitaire ne souhaitent plus la prendre et en demande l'annulation (ces



derniers ne souhaitant pas se faire vacciner). Ne pouvant répondre favorablement (cette opération n'étant pas prévu informatiquement), le Bureau propose de rendre la licence inactive et de ne facturer au club que la part fédérale.

3.5 – Entente « Agneaux Carentan ».

Les clubs d'Agneaux et de Carentan ont fait une demande de création d'entente pour disputer le championnat R2F – le bureau valide cette création ainsi que son inscription dans le championnat concerné uniquement pour la 1^{ère} phase.

Les sujets étant écoulés, M. LERESTEUX remercient les membres présents de leur participation et clos cette réunion de Bureau.

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

